

- Les usiniers en Risle produisent une puissance d'environ 2000 kW.
- On compte en France 1300 petits producteurs d'énergie hydroélectrique.
- En 2010, 21 % de l'électricité française devra être issue de l'énergie renouvelable.

HYDROÉLECTRICITÉ SUR LA RISLE

Les barrages sous haute surveillance

Loin d'être un filon d'or, l'eau est néanmoins propice à la production d'énergie électrique propre et renouvelable. Depuis la fin du 19ème siècle, la Risle est largement utilisée et appréciée pour la régularité de son débit. Néanmoins les nouvelles réglementations introduites par la loi sur l'eau et par l'Europe obligent les usiniers à se mettre en conformité. Il en va à la fois de la qualité de la production mais aussi de la protection de la faune et de la flore piscicoles.

Dossier:
Hervé Pinson

En lisant le décret n° 95-1204 du 6 novembre 1995 relatif à l'autorisation des ouvrages utilisant l'énergie hydraulique, on comprend immédiatement que de telles installations ne sont pas faites à la légère. Elles sont soumises à nombre d'autorisations, études et autres enquêtes publiques. D'où leur relative rareté, l'époque et la législation ne permettant plus les usines montées n'importe où et n'importe comment.

Sur la Risle, la production hydroélectrique équivaut à environ 2000 kW et les 25 usiniers adhérents à l'association « Energie renouvelable de l'Eure » produisent ensemble environ 2 Mégawatts dans le département. On compte en France environ 3000 micro-centrales, le seul Groupement des producteurs autonomes d'électricité regroupant 2500 usiniers. En fait, il existe environ 1300 petits producteurs (production inférieure à 1 MW), la plupart se trouvant en régions montagneuses.

« Mais il y a une vraie tradition hydraulique dans le département », explique Benoît Colliard, propriétaire de la centrale du Mont-Joly à Saint-Philbert-sur-Risle (lire page suivante). « Il y a une bonne trentaine de producteurs. Les rivières de l'Eure ont plusieurs avantages : elles sont régulières et elles bénéficient de préinstallations propices à l'installation de centrales hydroélectriques. Il y a eu jusqu'à 800 moulins à eau à la fin du 19ème, et rien que 35 dans le canton de Montfort-sur-Risle ! »

Le terrain est donc idéal, les sites tout trouvés pour produire



Un ancien barrage hydroélectrique commence à être démantelé à l'usine Ralstan-Purina à Saint-Philbert-sur-Risle. Garde rivière au S.I.B.V.R. (syndicat intercommunal de la basse vallée de la Risle), Bruno Durand veille au bon déroulement des opérations.

du courant qui alimentera par la suite en direct nombre de manufactures, tissages ou hameau. Aujourd'hui, la production est réglementée et l'ensemble de la production est revendue à EDF qui doit racheter ce courant aux particuliers, au minimum 6,10 centimes d'euros par kWh pour les centrales inférieures à 500 kW.

Les 3000 petites centrales françaises produisent ainsi près de 7 TWh/an, soit l'équivalent de 1,5 % de la production nationale. La puissance hydraulique globale (avec les grandes centrales) atteint environ 71 TWh/an, c'est-à-dire 14 % de la production électrique nationale.

Mais la puissance installée représente quant à elle 22 % de la puissance électrique de France.

Energie dite « propre » et « renouvelable », l'hydroélectricité vient en appoint de l'énergie nucléaire. « Mais une directive européenne impose aux états membres de l'Union la production de 21 % en 2010 d'électricité au moyen des énergies renouvelables. Actuellement, nous n'en sommes qu'à environ 16 % », souligne M. Colliard.

Les centrales hydroélectriques sont par ailleurs regardées de travers par un certain nombre d'associations de défense de l'environnement ou de

syndicats qui dénoncent surtout les perturbations pour la faune (lire page suivante). A savoir

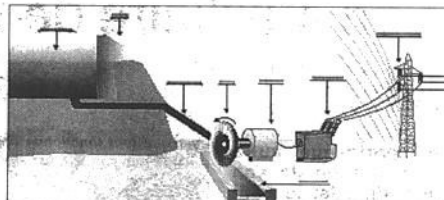


Schéma de principe d'une turbine hydroélectrique : retenue d'eau, barrage, conduite forcée, turbine, alternateur, transformateur et connexion à une ligne à haute tension.

RICHARD RODIER, « ÉNERGIE RENOUVELABLE DE L'EURE »

« Qu'on nous laisse travailler ! »

La turbine du barrage de la Madeleine à Pont-Audemer, « c'est la Rolls des turbines », déclare fièrement Richard Rodier. « Elle fonctionne à la fois avec le niveau de l'eau en amont et celui des marées en aval. C'est le système le plus complexe. » Le président de l'association « Energie renouvelable de l'Eure » s'active actuellement dans l'usine hydroélectrique qu'il a acquise auprès de la papeterie (lire ci-contre). Il compte bien la remettre en fonctionnement à la fin du mois. « Avoir une telle installation ne s'improvise pas, il faut s'en occuper sous peine d'avoir de gros problèmes financiers par la suite », martèle-t-il. « C'est un vrai métier. »

Et Richard Rodier en connaît « un rayon » sur les turbines ! Ingénieur en électricité de formation, il avoue pourtant « en apprendre encore tous les jours ». Déjà propriétaire de trois autres ouvrages dans le département, un peu moins importants, il a l'expérience nécessaire pour s'occuper de la turbine de la Madeleine, l'une des plus grosses installations de Normandie.

L'expérience et l'audace : « J'effectue pas moins de 300 000 euros de travaux pour la réhabiliter et la mettre aux normes. Deux ou trois sociétés savent réparer les turbines en France. J'ai confié la gestion de celle-ci à une entreprise de Tarascon-sur-Ariège qui va bientôt poser le système automatique. Elle sera ensuite gérée en télé-maintenance. »

Comme nombre d'usiniers,



Richard Rodier a acquis le barrage de la Madeleine à Pont-Audemer et est en train de restaurer l'ensemble des installations mécaniques et électriques.

Richard Rodier a commencé par récupérer une turbine familiale, celle de son grand-père. « Nous faisons de l'électricité depuis 70 ans dans la famille ! J'ai commencé à restaurer ma première installation dans les années 80, puis j'en ai racheté une autre qui était abandonnée à Ezy-sur-Eure, puis une troisième à Montfort-sur-Risle, en 2000. Cette dernière appartenait à M. Roussel. »

Suite aux inondations de 1999, Richard Rodier a pris les devants face à la décision préfectorale d'arrêter les turbines et a créé une association, « Energie renouvelable de l'Eure ». Celle-ci compte aujourd'hui 25

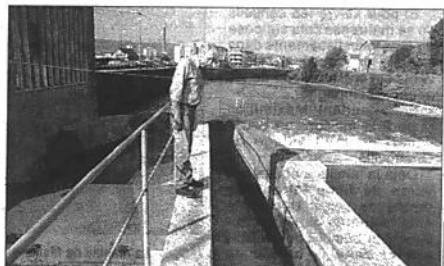
usiniers adhérents. « Nous avons alors pu obtenir des dérogations pour continuer à fonctionner. Nous ne voulons pas abuser de notre position, mais nous ne voulons pas faire n'importe quoi », affirme M. Rodier. « Chaque jour d'arrêt représente des pertes importantes pour nous, tandis que nous participons aussi à la régulation de la rivière. De plus nous sommes exactement dans ce que prône le gouvernement pour le développement des énergies renouvelables. Qu'on nous laisse donc travailler. »

Comme les autres usiniers, il est parfois accusé de ne pas

prendre correctement soin de la faune piscicole. Le barrage de la Madeleine dispose pourtant d'une passe à poisson. « Je vais engager plus de 20 000 euros de travaux pour améliorer l'efficacité, notamment en posant de la lumière dans le tunnel pour inciter les migrateurs à remonter dans la passe. Nous avons pris un bureau d'études spécialisées et ça doit bien fonctionner. D'ailleurs elle marche déjà bien : quand on arrête l'écoulement de l'eau, on retrouve toujours des poissons à l'intérieur. Nous allons également créer une passe à anguilles. »

BARRAGE DE LA MADELEINE

Le bras de fer continue...



Richard Rodier (ici devant la passe à poisson de son usine) a remporté une première victoire face à la Ville de Pont-Audemer, laquelle a fait appel de la décision du tribunal administratif.

La municipalité de Pont-Audemer est peu bavarde sur le sujet, jugeant prématuré le fait d'évoquer ce contentieux avant la décision en appel du tribunal administratif de Douais. Pourtant l'affaire mérite qu'on s'y intéresse.

En apprenant que la société Ahlstrom Dalle vendait son barrage, la ville a voulu en faire l'acquisition en faisant préemption au nom de l'intérêt général, pour assurer un contrôle de la rivière par rapport aux inondations. Mais c'était sans compter sur un autre candidat à l'acquisition, très pugnace : Richard Rodier. Ce dernier a intenté une action en référé auprès du tribunal administratif et a gagné sur la forme du dossier : « La ville n'avait pas préalablement délibéré pour exprimer son intention de préempter. De plus, dans la délibération du conseil municipal indi-

quant à l'achat, aucune somme n'est mentionnée. Le barrage était en fait acheté à l'euro symbolique ! C'était un très joli cadeau. La Ville a fait faire une étude de rentabilité qui manquait cruellement de justifications par rapport à l'intérêt général et aux inondations... A croire que la commune visait principalement l'aspect financier. De plus, il faut savoir que le barrage fonctionne très bien et que s'il existe un obstacle à l'eau qui peut poser problème, c'est en réalité le pont de la Madeleine. Je l'affirme : j'ai évité à la Ville de lancer dans une opération financière dont elle n'avait pas une véritable idée. Elle a fait appel, mais je vais réclamer des dommages et intérêts si je gagne. Cette histoire m'a fait perdre quasiment un an de production... »